

**ELITE TAXI FRANCE**  
**122 Avenue de la Division Leclerc**  
**93700 DRANCY**  
**elitetaxifrance@gmail.com**

**Lettre RAR** N° 1A14513144199  
**Copie par mail** mpct\_jmassoni@orange.fr

**Objet** : Racolage illégal aux abords  
Et au Port de Marseille.

**A l'attention de Mr Jacques MASSONI**  
Marseille Provence Cruise Terminal  
BP 90094  
13316 MARSEILLE CEDEX

Drancy,  
Le 16 Novembre 2017

Monsieur Massoni,

Par la présente, nous attirons votre attention concernant le racolage quotidien d'une majorité de VTC dans l'enceinte et aux abords immédiat du Port.

En effet, les VTC ne respectent pas leur législation soit :

- défaut d'affichage des vignettes obligatoires (code R3122-8),
- réservation préalable pour sortir du dépôt (code L3120-2),
- retour au dépôt entre deux réservations (L3120-2),
- interdiction de stationner sur la voie publique et démarcher des clients (code L3121-1).

La maraude étant une prérogative réservée aux taxis, nous vous invitons à mener les diligences nécessaires afin de mettre un terme à ces agissements déloyaux et illégaux.

Nous savons, Mr Massoni que vous mettez un point d'honneur à faire régner les lois et l'ordre sur le Port.

Nous espérons donc que vous serez sensible à notre requête et nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez en discuter de vive voix.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Association ELITE TAXI FRANCE  
Mr Karim SLAMA  
Président